



JUIN 2006 N° 29

Méridien

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police
L'information Syndicale et Professionnelle de la Police Nationale

POLICE ADMINISTRATIVE & JUDICIAIRE FPIP SGAP SUD

CRS N°54

459 rue Saint-Pierre
BP 22 - 13351 Marseille
Cedex 05
Tél. 04 91 42 10 25
Fax 04 91 18 94 71
Fpip9eme@aol.com
web : <http://fpip-police.com>

Claude CAMERA

Secrétaire Régional
SGAP Sud

Tél. 06 21 48 09 49

Michel CAILLOT

Secrétaire Régional Adjoint
Tél. 06 21 48 09 24

Denis PIOLI

Secrétaire Régional Adjoint
Tél. 06 78 67 28 20

Comité de Rédaction

Patrice PUECH
Claude CAMERA
Michel CAILLOT
Michel BONNAURE
Nathalie MOREIRA
Christian MERCHAT
Dominique RENO
Thierry PRONNIER

Directeur de la Publication

Rédacteur en Chef
Patrice PUECH

La Belle Province du Provençal

Il s'appelle Dominique et à vu le jour à La Ciotat par une matinée ensoleillée, comme il se doit, de 1975. De son papa il a hérité de cette volonté d'aider, d'assister et de protéger son prochain.

Ce papa n'est pas un inconnu pour les plus anciens de la FPIP puisqu'il fut pendant des années notre délégué local au commissariat de La Ciotat, superbe cité provençale, où la beauté des jeunes femmes en maillot de bain disputent au paysage méditerranéen particulièrement pittoresque du lieu le monopole de l'œil du badaud.

Et c'est là qu'une jolie Québécoise va ravir le cœur de Georges BAUX.

Dès cet instant notre collègue va se partager entre ces deux terres francophones et découvrir ce Québec si lié à nous pour s'y installer définitivement l'heure de la retraite venue.



Dominique, le fruit de cette union, bénéficie donc d'une double nationalité qui va se révéler profitable pour le déroulement de sa vie professionnelle. Rêvant toujours d'approcher un métier de la sécurité, en comparant la place et le statut du policier dans les deux sociétés, Française et Québécoise, il aura tôt fait d'opter pour la Belle Province.

Pour ce faire, il suit les



cours (pendant 3 années consécutives, tout en continuant de travailler le soir) d'un collège, dans la spécialité "Techniques Policières". À la suite de ces 3 années, comme il a obtenu les notes exigées au cours des contrôles prévus, il décroche l'autorisation de s'inscrire à l'ENPQ (École nationale de Police du Québec) pour un stage de patrouille-gendarmerie d'une durée de 15 semaines. À l'issue de ce stage réussi, on lui remet son diplôme de Policier.

ché à l'issue de son stage.

Il convient de garder à l'esprit qu'au Québec, à l'instar des Etats-Unis, les polices municipales remplissent quasiment la même mission que la Police Nationale en France.

En tout état de cause, le voici policier du Québec, il a définitivement fait son choix.

Bien lui en a pris!

Outre la considération dont bénéficient les policiers de la part des citoyens, il est des signes qui ne trompent pas sur l'appréciation qui est faite par leurs dirigeants sur l'ampleur et de la difficulté de leur tâche.

Le plus explicite est celui de leur grille salariale dont voici le barème qui m'a été communiqué par le bénéficiaire lui-même :

Classe (Echelon/Grade)	Classification (Durée)	Salaire Mensuel *
7 et recrues	1 an	2017,54 euros
6	1 an	2320,17 euros
5	1 an	2663,16 euros
4	1 an	3006,73 euros
3	1 an	3349,12 euros
2	1 an	3691,57 euros
1	1 an	4035,09 euros
Sergent, Sergent/Détective (Brigadier et Brigadier/Chef)		4438,59 euros
Lieutenant, Lieutenant/Détective (Brigadier Major)		4882,46 euros

Comme auparavant, il avait postulé pour un poste dans la ville de Gatineau qui était sa ville de résidence, il est emba-



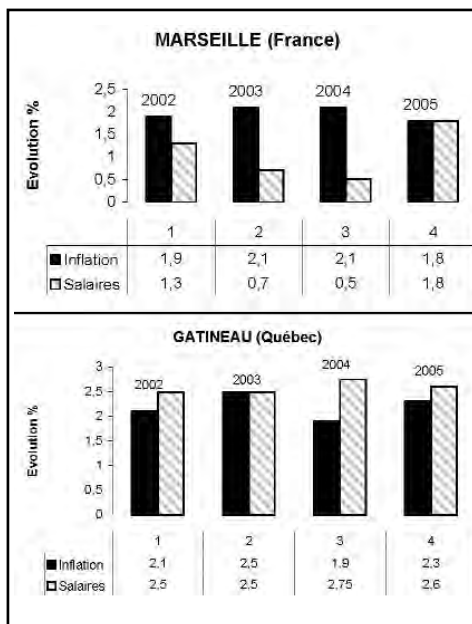
En voilà du respect envers ses serveurs.

Allez donc un instant visiter le site de la police de Gatineau, <http://www.ville.gatineau.qc.ca/protection-police.htm> et vous comprendrez très vite où en est la Police de France.

Et pour rester dans le contexte, le tableau de la page suivante vous compare l'évolution annuelle des salaires des policiers par rapport à l'inflation, en France et au Québec avec 2 villes comme exemple:

é d i t o

La Belle Province
Merci à qui?
Ca sert à quoi un syndicat?
Réveil au Marteau-Piqueur
Insécurité / Insalubrité
En bref
Polices du monde
...
4000 exemplaires
IPNS



Vous noterez qu'au final, en 4 ans, quand les policiers Canadiens ont augmenté leur niveau de vie de 1.55%, les français ont vu le leur baisser de 3.6%, soit une différence de plus de 5% sur des traitements de départ qui sont pratiquement le double des nôtres.

Et inutile de spéculer sur d'événements inconvenients qui viendraient grever cette différence. L'immobilier coûte en moyenne 20% de moins chez nos cousins et les véhicules moins 10%.

Pour tous ceux qui, ici, n'ont pas la chance d'avoir une double nationalité, il reste soit la résignation soit le pouvoir du vote afin de décider enfin que vous méritez mieux en matière de salaire, mieux en matière de défense et de protection, mieux enfin dans la considération que vous êtes en droit d'attendre.

Dans tous ces domaines, quasiment à la traîne européenne, nous constatons tous les jours que nous le sommes aussi

au niveau occidental, et si nous n'y changeons rien, la paupérisation s'accroîtra, au moins jusqu'en 2012 puisque nos majoritaires et nos gouvernants en ont décidé ainsi.

Le vœu que je formule pour les prochaines élections se résume dans les trois mots de la plaque d'immatriculation québécoise, en notre honneur.



Que les policiers de France y songent un instant, et **s'en souviennent**, juste avant de déposer leur bulletin dans l'urne.

Et bon vent Dominique!

Patrice PUECH,
secrétaire général adjoint

MERCI A QUI ?

Le 29 mai de nouveaux incidents survenaient en région parisienne à la suite d'une perquisition dans une cité.

Plus de 100 individus, cagoulés et armés n'ont pas hésités à agresser nos collègues avec un bilan de 7 policiers blessés.

Cette même semaine à Marseille 2 de nos collègues ont été blessés, l'un lors d'une interpellation en flagrant délit de vol, l'autre lors d'une intervention sur une bagarre, le conducteur d'un véhicule n'a pas hésité à le percuter violemment, l'envoyant en l'air puis prenait la fuite. Une diffusion du PC radio permettait de stopper ce véhicule dont les quatre occupants prenaient la fuite, trois seront interpellés. Le dernier, le chauffeur parvenait à s'enfuir.

Malheureusement ce n'est que notre quotidien. Le plus souvent l'œuvre de mineurs qui se sentent intouchables, du fait de l'ordonnance de 1945 que nos politiques voudraient revoir (mais quand ?) puisqu'elle n'est plus adaptée à la délinquance actuelle.

Votre travail quotidien à tous est de plus en plus pénible, les quotas de MAD

et de TA sont de plus en plus élevés. Le risque de plus en plus présent, mais les salaires des gardiens une fois de plus oubliés en avril 2006 (22 points supplémentaires pour les commandants fonctionnels au 2° échelon)

Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir saisi le juste combat syndical et les valeurs profondes de la FPIP. Nos anciens nous ont montré la voie, malgré parfois des coups bas de la part de soit disant syndicalistes qui n'ont pas hésité à cautionner la révocation de cadres de notre Fédération au motif d'un dépôt de gerbe en mémoire d'une de nos collègues tombée au champ d'honneur.

Quelques années plus tard, ils seront réintégrés.

Nous connaissons vos problèmes quotidiens, car avant d'être des syndicalistes nous sommes avant tout des flics, des vrais.

Tous les jours et cela depuis plusieurs années vous nous voyez dans vos services, notre volonté « être au service de tous ».

Nos actions : être présents pour

solutionner vos problèmes.

Depuis plusieurs mois, notre région connaît un essor remarquable grâce à vous, les délégués et adhérents de notre fédération, la raison est simple notre langage depuis plusieurs années n'a jamais dévié, nous tenons nos engagements, c'est une des raisons pour lesquelles vous êtes nombreux ces derniers mois à nous rejoindre et je vous en remercie.

A quelques mois des futures élections professionnelles, il nous reste à chacun un énorme travail, pour que nous puissions finaliser notre action et obtenir un siège en CAPI et ainsi vous défendre encore plus équitablement soit pour les avancements soit pour la discipline.

La FPIP au seul service de tous et rien d'autre.

POUR VOS INTERETS.....
REJOIGNEZ NOUS

Claude CAMERA
Secrétaire Régional Zone Sud

GARD au Tonfa

La dotation et l'utilisation du Tonfa sont soumises à une habilitation biennale prorogée par un recyclage.

Toute utilisation de cette arme, après échéance de cette habilitation ou recyclage, engage la responsabilité du fonctionnaire.

Suite aux problèmes de restrictions budgétaires concernant les stages et formations agrémentées par la DRRF 13 aucun recyclage ne sont proposés dans l'immédiat.

En conséquence, vous voudrez bien remettre votre bâton à votre chef de service dès réception de la présente.

Voilà le genre de missive adressées actuellement à nos collègues du Gard.

Pendant ce temps d'aucuns gesticulent et s'agitent

dans le plus total mépris de la sécurité des fonctionnaires de police, promettant un soutien inconditionnel aux forces de l'ordre.

Plus de Tonfa, un seul pantalon pour passer l'été.

Heureusement il reste encore la bite et le couteau.



Michel CAILLOT
Secrétaire régional adjoint

Ca sert à quoi un syndicat de police ?

Moi je croyais qu'un syndicat, ici de police, servait à défendre les droits des fonctionnaires, à faire en sorte que la loi et les règlements de la profession soient respectés également pour tous, à s'acharner pour que les conditions de travail soient les meilleures possibles pour chacun, que tous aient le matériel et la possibilité d'œuvrer au mieux pour leur service au public, qu'ils soient défendus efficacement lorsque certaines injustices surviennent.....

Ben non, j'ai faux !!!!!!!

J'ai assisté à l'accueil des nouveaux mutés sur Marseille pour le mouvement général d'Avril, et j'ai vu, de mes yeux vu, les chefs de services s'arracher les cheveux parce que les mutations des fonctionnaires leur sont imposées : Untel va dans tel service, un autre va dans celui-là..... sans même tenir compte des besoins de la profession !

J'ai vu ces chefs de services tenter de piocher dans

les listes, afin de récupérer ici ou là un fonctionnaire non syndiqué pour remplir un trou béant dans un service, pendant que certains services affichent archi complet ! J'ai vu des stagiaires prendre la place de titulaires ; des à peine titulaires prendre la place d'anciens...bien sûr dans des services très prisés, y compris en BSU!

Grâce à qui et surtout à cause de qui ?

Grâce à de la magouille syndicale à la p'tite semaine, au jour le jour, histoire de se récupérer des adhésions.

Du travail de politicards qui lèse la majorité des fonctionnaires, qui empêche les services de tourner efficacement, qui détourne notre fonction de son devoir, qui avili la profession!

Je suis abasourdie, écoeurée.

Comment est-il possible d'améliorer le quotidien de tous dans de telles conditions ?

Alors il y aura toujours les services pauvres et les services riches ? On en revient au mode de fonctionnement d'une société en pleine décadence, égoïste, qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez ?

Mes collègues de travail sont-ils aveuglés au point de ne pas se rendre compte qu'ils sabordent eux même le bateau sur lequel ils naviguent en cautionnant de telles pratiques? Q'ils font tous les jours les frais de ce genre d'intrigues? (Parce que ce qu'on donne un jour à Paul, on ne pourra pas le donner aussi à Pierre). Qu'il soit Pierre ou Paul, un jour, ce système, à force de dérégler la machine, va leur retomber sur le coin de la figure !

Il faut m'expliquer, parce que là, vraiment, je ne comprends pas !

Dominique RENOU

Déléguée Circo Nord Marseille

C.R.S 56: Le réveil au marteau piqueur !!!

Tout se passait à peu près bien en ce mois d'avril pour les deux sections de la CRS 56 de MONTPELLIER logées à l'hôtel COMFORT INN de RAMONVILLE (31), sachant que les horaires de travail en violences urbaines se terminent parfois très tard dans la nuit.

Nous étions prévenus des futurs travaux projetés dans l'hôtel, quelques locataires du rez-de-chaussée ont même été délogés : ça fait toujours plaisir de se refaire une installation avec valise sac et cantine.

Les travaux commencent crescendo, mais quel réveil ce matin là : à 8 h 30, quand ça perce, burine, casse...

Bien évidemment le son résonne partout, même au 3ème étage où se sont couchés

certain retardataires du service (très tard). On se dit que ce n'est qu'exceptionnel et que la sieste réparera bien ce



méfait matériel...

Non, non, ça recommence aussi l'après-midi !!!

La grogne s'installant chez les collègues, il fallait agir rapidement pour le bien de chacun d'entre nous.

Le Commandant de

Compagnie saisi par le délégué F.P.I.P fit diligence immédiatement.

Force est de constater que cette action, si minime soit-elle, a porté ses fruits puisque dès le lendemain la quiétude matinale est revenue à la normale, à la satisfaction de tous.

Si cette information est très locale, elle montrera à tous ceux qui ont été concernés, que notre bureau est prêt et disponible à fournir le meilleur pour l'intérêt de tous.

Christian MERCHAT
Délégué CRS 56

Permanence SCA

Le 17 décembre 2005 le bureau régional FPIP adressait un courrier à Monsieur le DDSP des Bouches du Rhône relatif à la permanence pour les week end à l'hôtel de police de Marseille des fonctionnaires non OPJ affectés au service central accident et se référant à la circulaire NOR : INT/C/02/00190/C prévoyant les modalités de la permanence. Dans cet écrit La FPIP déplorait également le manque d'équité dans la répartition des tâches inhérentes à cette permanence, les collègues du service nous intéressant semblant particulièrement choyés

Mai 2006 : la FPIP est en mesure de dire que son action commence à porter ses fruits, les fonctionnaires du SCA prennent toujours la permanence mais intégrés au sein des différents groupe et en traitant un nombre de dossiers nettement moins conséquents . Répartition équitable des dossiers et travail en partenariat dans une équipe une nouvelle organisation de travail qui nous convient tout à fait. Prochaine étape la suppression de la permanence ou une explication pertinente de son maintien par la DDSP.

Michel CAILLOT - SRA

Dans la rubrique je rôle encore!!!

Au ciat du 14ème ardt, une fuite d'eau, dans la salle de repos, mène la vie dure aux collègues....

L'odeur de cette eau saumâtre est innommable. Et cela fait deux mois que ça dure !!!

Les autorités locales ont été alertées.

La balle est renvoyée de la mairie de secteur, au centre Carrefour du Merlan.

A savoir qui aura la charge des travaux.

Et pendant ce temps là, les collègues pataugent.

Nous avons souligné le fait que les collègues ne pouvaient plus se restaurer dans cette salle et que l'accueil du public, aux vues des problèmes d'hygiène, ne pourrait plus se faire au sein du 14ème et là.....

Interpellé sur ce problème, Mr DAL COLETTO

Commissaire Principal, nous a, sans aucune gêne, rétorqué que la fuite étant ciblée dans la salle de repos des fonctionnaires, le public pouvait quand même être accueilli...

Et tant pis pour les collègues!!!!

Nous n'avons pas dit notre dernier mot, car le combat ne fait que commencer.

Les élus du 14ème ardt ne seront peut être pas de cet avis !!!!

Affaire à suivre de très, très près.

N MOREIRA

secrétaire départementale adjoint BdR

POUR UN HOMMAGE

Peu importe son nom : il aurait pu être n'importe lequel d'entre nous :

C'était un élève de l'ENP de Marseille.

C'était Parce qu'il n'a plus de futur. Aujourd'hui ses proches, ses amis, ses collègues pleurent sa disparition.

Il n'avait pas 30 ans, et serait volontiers sorti major APP de l'école, en juillet 2006 : il était bâti pour ; avait l'envie pour ; s'entraînait pour. Trop ?

On ne peut rien dire de la mort : elle vient, c'est tout. Ceux qui restent du côté de la porte de la vie sont alors seuls, avec la souffrance d'une absence définitive.

C'est surtout pour eux qu'on est tristes.

Et puis malgré tout, on pense aussi à demain, aux élèves de demain :

Ne faisons pas l'injure à cette mort là qu'elle ne leur serve à rien !

Dominique RENO

> LA VACATION MIAM-MIAM (suite)

Là, je vais être obligée de cesser de râler : mon estomac est tout aise quand je glisse un tout neuf jeton-repas dans la machine à sandwiches ou à boissons.

Alors avis à tous : les jetons-repas sont en fonction sur le SGAP de Marseille.

Le principe est simple : pour les hebdomadaires, après 8 heures de travail continu

Pour les cycliques, après 01 heure supplémentaire et à condition que le service demandé soit inopiné, qu'aucune relève ne soit possible, et

que l'alimentation soit indispensable pour la continuité du service (la bonne blague !!!) ...

Vous avez alors droit à 2 jetons : 1 jeton pour un sandwich ; 1 jeton pour une boisson (ou 2 sandwiches, ou 2 boissons, selon l'heure et la température ambiante...)

N'hésitez donc pas à les réclamer à votre hiérarchie directe !

Si celle-ci fait la sourde oreille, la FPIP s'engage à lui faire (re)lire la dernière note de service en la matière.

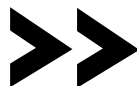
Quand aux machines distributrices de ces bienfaits, elles se trouvent à l'Evêché, à la CSR, à l'HP Nord...

Et bientôt, pour essai, au commissariat du 3ème arrondissement de Marseille, où, pour info, la machine à boissons fraîches accepte déjà les jetons...

Vous verrez : l'accueil au 3 est super !

Bonnes vacances miam-miam à tous.

Dominique RENO



Notre préoccupation...

Votre bien-être.

Notre revendication...

Vos intérêts.

Notre force...

C'est vous.

Notre atout...

Votre confiance.

*Alors plus d'hésitation,
Rejoignez et votez F.P.I.P*



Un lieu d'échange

et de dialogue

Le FORUM F.P.I.P

www.fpip-forumactif.com



LA FIN DES PETITS SERVICES ?

Notre profession fait elle partie d'un service public ?

Si oui, pourquoi a t'on fermé des petits services tels que la Brigade Contrôle Technique, la piste d'Education Routière de Nice et celle de Marseille depuis septembre 2005.

Aux dernières nouvelles, la Brigade de Contrôle Technique reprend du service.

Alléluia diront certains.

Mais les pistes d'Education Routière restent fermées. Ces services ont vénérablement travaillé depuis deux décennies au minimum pour apporter leurs connaissances professionnelles et techniques dans les écoles et pour prévenir des divers dangers de la route à nos enfants. Ils s'agissait bien évidemment de prévention, celle qui ne rapporte rien d'autre que des vies épargnées.

Leur arrêt signifierait-il que la lutte contre l'insécurité

routière n'est plus prioritaire ? ou du moins sa prévention.

Ces services ne sont pas officiellement stoppés définitivement mais seulement mis sur le banc de touche afin de palier au manque d'effectifs dans des services plus " médiatiques " dirons-nous.

Cela se passant à Nice et à Marseille, nous sommes en droit de penser que le mal est généralisé

Si ces services ne doivent plus exister, que la décision de fermeture soit finale et dans ce cas, qu'il soit clairement dit à la population que la sécurité routière n'est plus une priorité, pour le moins sa partie préventive, puisque l'autre volet lui....

Thierry PRONNIER
Délégué Circo Nice

LES OUBLIES DE LA NATION

Nous avons vécu ces derniers temps de grands mouvements sociaux et lycéens, mais le bilan de ces manifestations est un formidable gâchis : les étudiants ont mis entres parenthèses leurs examens, et les chômeurs sont toujours dans la précarité.

Que dire des policiers confrontés à cette pagaille ?

Le coût des dégâts est certainement très lourd et occulte facilement les blessures physiques et morales des fonctionnaires au cours de cette période agitée.

Ceux que l'on stigmatise pour une meilleure sécurité publique mais à qui l'on refuse les moyens, ceux qui sont considérés comme des nantis en ces temps de crise économique, bref, les oubliés de la nation.

Cette Police dont on ne reconnaît plus la légitimité, est devenue au fil du temps un gadget politique, une vitrine bien éclairée alors que la boutique est vide, cette police qui doit rester au service du public et non de ceux auxquels elle a été confiée.

Thierry PRONNIER
Délégué Circo Nice



insécurité et insalubrité

La FPIP s'étonne toujours du manque de dynamisme manifesté à l'occasion de l'amélioration de la sécurité des locaux et du personnel

Ainsi il paraît toujours aussi hypothétique d'envisager un jour la commande électrique de l'entrée carrossable du ciat 11 ème arrondissement.

Pendant de longs mois encore, si ce n'est des années il faudra encore subir les arrivées impromptues de tous les " pékins " nécessitant a plus ou moins bon escient les services des fonctionnaires de ce commissariat de quartier.

Intrusion dans la cour intérieure précédant l'intrusion dans les locaux, qu'une simple porte équipée d'une ouverture codée ou d'une gâche électrique pourrait éviter.

Installés dans les lieux, en attendant leur tour hors de la vue du chef de poste, les requérants auront encore la possibilité de visiter les vestiaires ou de traîner dans les étages histoire de tuer le temps.

Remarquez que dans un autre secteur de Marseille, le souci est ailleurs.

Depuis de trop longues semaines une coulée d'eau nauséabonde et colorée envahie et stagne dans la salle de repos.

Ainsi les fonctionnaires pataugent dans la fange et la répandent, se disputent la corvée d'eau. Un seau sert bien de récipient mais il déborde régulièrement et il faut bien le vider La FPIP après avoir brandie la menace de fermeture du lieu,.....malvenue la salle de repos n'est pas un endroit ouvert au public, cherche des solutions.

Il est vrai aussi que la sécurité et la salubrité n'obèrent en rien les quotas et les objectifs et ne sont donc pas digne d'intérêt.

Toujours la même réponse de la hiérarchie, nous ne sommes pas propriétaires

Pour la FPIP les locataires ont des droits et les propriétaires des devoirs. Quand à la hiérarchie il semble qu'elle doive être en mesure de veiller à assurer un minimum de sécurité et de salubrité pour ses servants.

Seule la FPIP semble penser qu'un collègue heureux et considéré sera nécessairement plus enclin à exercer son travail de la meilleure manière possible.

Formation OPJ

D'après nos dernières informations il semblerait que le stage de formation OPJ en stage bloqué de septembre 2006 à Nimes soit supprimé, exit les 80 candidats Quand au stage de mars 2007 il serait en pointillé et ne se déroulerait éventuellement qu'avec 40 candidats.

Encore des espoirs de formation professionnelle réduits à néant et une nouvelle impression de stagnation pour les fonctionnaires désireux de parfaire leurs connaissances et de voir leur situation professionnelle évoluer.

Michel CAILLOT-SRA

POLICES DU MONDE

Les bras lui en tombent

Wellington (Nouvelle-Zélande)

Un policier néo-zélandais n'en a pas cru ses yeux lorsqu'il a découvert que l'automobiliste qu'il venait d'arrêter pour excès de vitesse à 120 km/h n'avait pas de bras.

L'homme handicapé, âgé de 32 ans, utilisait un pied pour le volant et l'autre pour les pédales lorsqu'il a été arrêté sur une route de la côte ouest de la Nouvelle-Zélande. Il a expliqué au policier interloqué qu'il était né sans bras et n'avait jamais passé de permis de conduire.

Une responsable de la police, Deidre Lackfor, a indiqué qu'elle n'avait rien contre les handicapés, mais, a-t-elle ajouté: "A l'évidence, conduire à une telle vitesse, avec ou sans bras, c'est inviter un accident".

L'homme a été condamné à une amende de 179 dollars néo-zélandais (89 euros) et interdit de conduire.

Peut mieux faire

Milan (Italie)

L'un des plus grands patrons d'Italie, Riccardo Ruggiero, administrateur délégué de Telecom Italia, a été chronométré à 311 km/h sur une autoroute



du nord de l'Italie.

M. Ruggiero, qui dirige le principal opérateur italien de télécommunications avec un chiffre d'affaires de près de 30 milliards d'euros en 2005, s'est défendu devant les policiers en affirmant qu'il souhaitait juste tester sa nouvelle Porsche Carrera, selon le quotidien La Stampa.

Le résultat de ce test est une amende de 357 euros, la perte de dix des

vingt points de son permis de conduire et une suspension du permis de un à trois mois qui sera décidée par la préfecture locale, selon la même source.

Dead in action

New York (Etats Unis)

Le décès d'un agent de police de 34 ans qui avait contracté une maladie respiratoire après avoir travaillé sur Ground Zero, le site des tours du World Trade Center détruit le 11 septembre 2001, est "directement lié" aux attentats terroristes, selon une autopsie de la police judiciaire du New Jersey diffusée mardi.

Il s'agit de la première décision officielle reliant un décès aux travaux sur ce site.

La famille et le syndicat de l'agent de police James Zadroga ont diffusé mardi les résultats de son autopsie, soutenant qu'ils constituaient la preuve du premier décès d'un policier de New York lié aux travaux de nettoyage sur le site de Ground Zero après les attentats terroristes.

L'autopsie indique "avec un degré raisonnable de certitude médicale que la cause du décès dans ce cas était directement liée à l'incident du 11 septembre".

M. Zadroga, qui avait travaillé 470 heures sur le site, protégé par un masque en papier, est mort le 6 janvier dernier d'une défaillance respiratoire. Une inflammation aux poumons était selon l'autopsie due à "un passé d'exposition à des émanations toxiques et à de la poussière".

Les parents et la fille de 4 ans de M. Zadroga ont organisé une conférence de presse avec d'au-

tres agents de police qui affirment avoir souffert de maux tels que le cancer, des arrêts cardiaques et des maladies pulmonaires du fait qu'ils avaient participé aux travaux sur Ground Zero.

Des médecins qui réalisent des tests de dépistages, dont un programme public de suivi médical de 71.000 personnes à New York, affirment qu'une estimation approfondie des effets sur la santé de l'exposition à cet

environnement pourrait prendre plusieurs dizaines d'années.

Burqa de légitime défense

Wellington (Nouvelle Zélande)

Un syndicat de policiers souhaite qu'il soit interdit aux musulmanes portant la burqa de conduire, cela pour des raisons de sécurité mais aussi de crainte que des criminels ne se servent de ce voile pour masquer leur identité, rapportent mercredi les médias néo-zélandais. "Nous avons affaire à des criminels qui pigeront très vite qu'il est dans leur intérêt de conduire avec une burqa", a déclaré le président de la Fédération de policiers, Greg O'Connor.

Cet appel à l'interdiction de la burqa, voile grillagé au niveau du visage qui dissimule aussi bien la tête que le reste du corps, au volant, fait suite à une directive adoptée par la police, laquelle stipule qu'il incombe à des policières de confirmer l'identité de



musulmanes portant la burqa, car ces dernières ne peuvent montrer leur figure à des hommes, selon la culture islamique.

Pour O'Connor, les automobilistes doivent être tous traités sur un pied d'égalité et les conducteurs ne doivent en aucun cas cacher leur identité. Les musulmans représentent moins d'un pour cent de la population néo-zélandaise (quatre millions d'habitants).

La pression

Trop, c'est vraiment trop! il faut mettre un terme à ces ridicules quotas de M.A.D et de T.A

Partout la même rengaine les collègues sont à bout, plus les servitudes augmentent, plus les effectifs diminuent et plus on augmente ces maudits quotas.

A croire que la hiérarchie à des oeillères, quand les officiers des BAC , les chefs de service auront t'il assez de C...ourage pour monter au créneau et défendre leurs gars.

Si c'est à l'issue des élections présidentielles, il sera trop tard, ils auront perdu le peu de crédit qu'il leur reste auprès de leurs troupes.

Partout les M.A.D litigieuses se multiplient et les T.A pleuvent sans discernement.

Ainsi certains officiers, majors de commissariats d'arrondissements de MARSEILLE, certainement gonflés à bloc par l'obtention de primes au mérite à répétition, font des M.A.D sur des non présentations d'assurances, n'hésitant pas à conduire au service les contrevenants, allant même jusqu'à faire piloter et remiser au service les véhicules interpellés par des gardiens de la paix...ils n'ont plus de carnets de déclarations, ou ils tremblent à l'idée de ne pas faire le chiffre.

Des chefs de service adressent des lettres individuelles de mise en garde stipulant que les 4 M.A.D du mois n'ont pas été réalisées, sans tenir compte du nombre des jours effectifs sur la V.P sans servitudes et en précisant, comble de l'ironie, qu'un binôme doit ramener 8 M.A.D. Bon en calculs en tous les cas!

Facile en tenue sur la V.P , il suffit juste de claquer des doigts pour rameuter les " interpellables "

Le plus délectable restant le pourcentage d'interpellations en fonction des délits ?????


Eh oui! il semblerait maintenant dans un souci d'harmonisation des stats que l'on ait besoin d'un panel d'interpellés afin que toutes les rubriques de la délinquance soit pourvues .

Et que dire des BAC? fini le travail de recherche et de qualité, plus de temps à perdre, on présente tout et n'importe quoi.. Si les fonctionnaires ne sont pas contents, le vivier et plein, ils n'ont qu'à changer de service .En attendant avec des voitures poussives et en nombre insuffisant il faut présenter toujours plus et prendre des risques alors que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Et en cas de souci, qui pour les défendre au conseil de discipline ou les préserver du passage devant la CNDS? en tous cas pas ceux qui exigent le quota sans se poser de question, sans se poser les bonnes questions !


Michel CAILLOT-SRA



**HISTOIRES: GONFLÉ MAIS SUPERBE !**
seb77
17 janvier 2005 à 13:09:00 CET

La Lettre d'un automobiliste flashé à 250 km/h sur une portion de route limitée à 70 (en France) :

"Monsieur le Juge, j'ai effectivement bien vu le marquage "70" en noir cerclé de rouge sur le panneau sans autre indication d'unités. Vous savez que la loi du 4 juillet 1887 rend obligatoire le système métrique en France et que le décret n°65-501 du 3 mai 1961 modifié (prise en application des directives européennes) définit comme UNITES DE BASE LEGALES les unités du système international (S.I.),



Vous pouvez vérifier tout cela sur le site du gouvernement : Or dans le système S.I. l'unité de longueur est le "mètre" et l'unité de temps est la "seconde". Il est donc évident que l'unité de vitesse LEGALE est alors le METRE PAR SECONDE. Je ne peux pas imaginer une seconde que le Ministère de l'intérieur n'applique pas les lois de la République. Donc 70 m/s cela correspond très exactement à 252 km/h. Les policiers affirment que j'ai été chronométré à 250 km/h et je ne le conteste pas. J'étais donc bien 2 km/h sous la limite autorisée. Merci d'en prendre bonne note, de me rendre mon permis et de me laisser repartir.

Avec mes meilleures salutations

Oh les marseillais..... vous avez vu?

Les équipages ont à leur disposition 4 nouveaux ordinateurs à l'UTJN ! Oui, oui, oui, des tout neufs, avec des imprimantes qui fonctionnent..... et qui sont approvisionnées en papier!

Bon d'accord : c'est dans un local exigu (mais au rez-de-chaussée, là où c'est que les OPJ tiennent séant!)

Bon, encore d'accord : les ordis sont face au mur, en demi-cercle, ce qui oblige les équipages à "poser" leurs mises en cause derrière eux..... un mec mal attaché peut sans problème te passer les bras autour du cou pendant que tu tapes le PV ou que tu fais un fichier sous ses yeux...

Et bon encore : quand il y a 3 équipages là-dedans, c'est pire qu'aux heures de pointe dans le métro!..... ou alors il faut attendre dehors, dans la



Mais les claviers.... quel régal!!!!!! Ils rebondissent sous les doigts tellement ils sont neufs!

Heu, les chaises, ça c'est pas le top : chaises métalliques assez basses; moi qui ne suis pas de la taille d'un mannequin, j'ai l'écran au niveau du nez, et le clavier au niveau des nichons... bon... j'apporterai mon petit coussin...

On va quand même dire que c'est un progrès pour les PS.

Dominique RENO
Déléguée circo Nord Marseille

pour qui ouvre directement par un portail pour véhicules, béant sur la VP..... (en plus, sauf évasion, en hiver ça risque de ne pas être trop rigolo..... remarquez, au printemps, s'il pleut un peu, ça lavera notre seul et unique pantalon....)

(NDLR : à l'heure où nous mettons sous presse il y a hélas lieu de pondérer cette bonne nouvelle, une grande partie de ce matériel étant H.S. et le demeurera probablement très longtemps)

Technique Police :PROCEA

Le logiciel utilisé par les CRS est très fiable, mais en réseau LOCAL.

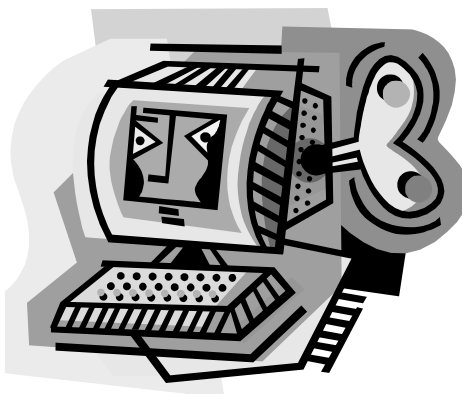
La DCSP Paris a voulu l'adapter aux CSP, car le logiciel est gratuit contrairement au logiciel PAC-TOL.

Son utilisation est très simple, voire intuitive puisqu'il suffit de lire les divers menus déroulants pour choisir ce qui convient à l'AVP en cours de traitement.

Là où cela commence à coincer, c'est lors de l'adaptation de PROCEA à Marseille (ville pilote depuis 2004 et toujours en phase test).

Ce logiciel prévu pour fonctionner en local, se trouve confronté à un réseau divisé, faible car surchargé, dont l'aboutissement est l'Evêché (Hôtel de Police de Marseille)

conséquent : un nombre impressionnants à gérer dans sa base (les seize arrdts de Marseille, et Allauch / Plan de Cuques qui est considéré comme le 17ème) et plus de 2300 fonctionnaires.



alors inexploitable pour le Service Central Accidents.

Il faut souligner que plusieurs de nos collègues ne savent plus où "taper" leurs AVP, car PROCEA est déconnecté dans leur arrdt d'origine.

Leur dernier recours est donc de se diriger sur le Service Central Accidents, qui peut tant bien que mal les dépanner.

De plus, l'exploitation du logiciel se trouve limitée car il est interdit de modifier ou d'améliorer quoique ce soit.

Interdiction venant de la DCSP Paris.

Malheureusement, les difficultés perdurent : fonctionne, fonctionne pas..., fonctionne, fonctionne pas...

D'autre part, bien souvent les rubriques non renseignées génèrent des erreurs et les AVP deviennent

Nathalie MOREIRA
SDA 13

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Si certains se demandent encore quelles sont les fonctions d'un délégué, Isabelle Tassin pourra le leur expliquer.

Déléguée du district de Martigues elle a alerté le bureau départemental d'une décision du Commissaire Chef de District qui lui paraissait inique et qui trouvait un écho unanimement défavorable de la part des personnels concernés.

Après plusieurs mois de fermeture, le Chef de district décidait d'ouvrir le poste de police de Chateaneuf les Martigues.

Pour cette ouverture un volontaire titulaire était affecté à ce poste.

Mais là où les difficultés apparaissaient, c'est lors de ses absences légales, son remplacement devant alors être assuré par un policier des effectifs de l'UTJTR de Martigues.

Les personnels de cette unité décidaient de saisir leur syndicats respectifs.

Quatre syndicats ont été saisis :

Réponse des deux principaux syndicats :
" Il n'y a rien à faire. C'est le patron qui a décidé "

Réponse du troisième syndicat, qui lui a pris au moins le soin de visiter le poste de Château neuf:
" La sécurité du Policier à ce poste ne

peut être remise en cause...(malgré un rapport du Chef de l'UTJTR de Martigues qui démontre le contraire, à juste titre), et puis, c'est le Commissaire Divisionnaire, chef du district qui a pris la décision. On ne peut rien y faire "

Seule la FPIP, sur la persistance des Policiers de Martigues a poursuivi ses investigations,
1. sur la sécurité du poste et du policier affecté
2. sur le mécontentement des personnels qui outre les heures supplémentaires auraient aussi à supporter des frais de déplacement supplémentaires
3. sur la gestion discutable de ce même personnel affecté à un poste dont le travail ne justifiait pas un tel détachement.

La FPIP a continué seule la défense de ces personnels. Ce n'est pas sans mal qu'elle a obtenu une audience auprès du Chef de District et non sans avoir au préalable, saisi le Chef du SGO de la DDSP et le Préfet de Police.

Ces trois autorités ont été sensibilisées par les attendus de la FPIP et sa détermination à démontrer le bien fondé des demandes de remboursement de frais kilométriques et la restitution des heures de transports que le personnel ne manquerait pas de présenter au SGAP, par l'intermédiaire de notre syndicat et en usant

des jurisprudences en la matière.

L'audience qui s'est tenue avec le Chef de district s'est déroulée dans un climat serein et propice au dialogue.

En compagnie du Secrétaire Régional chargé de la zone sud nous avons su argumenter les doléances du personnel et mettre en exergue les éléments qui amenaient le Chef de District à reconnaître la seule décision équitable pour l'intérêt du contribuable et des Policiers. Celle qui était proposée par la FPIP au nom des Policiers de l'UTJTR.

" FERMER LE POSTE EN L'ABSENCE DU TITULAIRE ET DE VOLONTAIRE "

La satisfaction de cette décision a fait l'unanimité du personnel bien sûr, mais aussi du Chef de District qui a reconnu en la FPIP, un syndicat responsable et déterminé qui sait démontrer le bien fondé de ses interventions pour l'intérêt de ses mandants tout en conservant à l'esprit l'intérêt du public.

Michel Bonnaure,
Secrétaire Départemental 13

Réforme de la P.J.

Devant l'impérieuse nécessité de développer l'action antiterroriste, véritable défi de demain, la Police Judiciaire va instaurer un service de lutte qui réunira dans la même structure les affaires criminelles et financières.

La sous-direction de la lutte contre le crime organisé et la grande délinquance financière regroupera tous les offices centraux de la P.J.

Le gendarmerie sera associée à la direction de certains offices.

Une B.R.I. devrait être créée et interviendra pour tous les services.

Bien que tardive, cette réforme amènera une cohésion et une communication dont les carences par le passé ont maintes fois défrayé la chronique.

Patrice PUECH



